

ABONNEMENT

Saumur: Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 8

Poste:

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 FÉVRIER

Election législative du 26 février

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. le Général LACRETELLE

Vieux habits, vieux galons

La « chère Pologne » a été rejointe le gilet à la Robespierre et le chapeau tromblon de M. Floquet.

M. Floquet s'est fait présenter à l'ambassadeur du Tzar et l'a invité à dîner. On fait grand tapage de cet incident. Tapage hors de proportion.

Ce n'est un secret pour personne que M. Floquet veut tâter du pouvoir. Or, ceux de ses corréligionnaires politiques qui sont mordus par la même tare tentent maintes fois objectés que son avènement serait vu d'un mauvais œil par le Tzar, M. Floquet a voulu couler cette objection. De là la présentation et le dîner.

On ne saurait raisonnablement s'étonner que devant cette attraction si puissante sur les républicains, M. Floquet se soit débarrassé de sa Pologne aussi facilement que de son vieux chapeau. Et l'on ne doit pas, peignons-nous, s'étonner davantage que M. de Morenheim, l'ambassadeur de Russie, ait prêté le flanc à cette Floquetade. M. Floquet fait amende honorable. Pourquoi l'ambassadeur de Russie le repousserait-il? M. Floquet est-il un de ces hommes d'Etat, un de ces diplomates dont le plus petit acte, la moindre parole doivent être médités? Non! M. Floquet est un gamin. C'était jadis un gamin mal élevé. Nous ne savons si son éducation est meilleure aujourd'hui, mais il l'a drapée dans son manseau de solennité. C'est un gamin solennel. La différence n'est point énorme.

Que M. Floquet dine avec M. de Morenheim, que même il soit demain président du conseil, cela ne changera rien, pas plus au dehors qu'au dedans à la face des choses républicaines. M. Floquet donnera-t-il à la République la considération qui lui manque au dehors? Fera-t-il au dedans, la concentration? Obtiendra-t-il que M. Ferry embrasse M. Rochefort? Que M. Clémenceau se jette dans les bras de M. Ribot? Que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'autonomie parisienne, l'impôt progressif sur le revenu soient abandonnés par ceux-là ou acceptés par ceux-ci? Qui oserait le prétendre? Le Siècle lui-même, tout en se disant honorable à M. Floquet, écrivait l'autre matin: « On croit que M. Floquet est désigné pour cette mission (concentration) par son discours-programme du Grand-Orient. Nous ne sommes pas opposés à cette entreprise, mais nous croyons qu'elle réserve des déceptions à ceux qui l'ont proposée. »

Le Siècle connaît bien son monde républicain. Qu'il ait ou non partagé le sel et le poivre avec M. de Morenheim, le président du conseil Floquet n'en ira pas moins rejoindre Messieurs Brisson et consorts au magasin des vieilles lunes républicaines, et cela beaucoup plus rapidement que sa chère Pologne n'a été retrouver au tas ses vieilles défroques.

Ce n'est pas l'opposition étrangère, pas même l'opposition intérieure qui est la pierre d'achoppement de tous les ministres républicains, c'est la République elle-même.

EDOUARD GRIMBLOT.

UN COUP DE THÉÂTRE

M. de Bismarck vient de faire publier, en même temps à Vienne et à Berlin, par les journaux officiels, le traité qui lie l'Autriche à l'Allemagne.

Si les considérants qui accompagnent ce traité ont la prétention d'être pacifiques, il suffit d'en lire les trois articles pour se convaincre qu'il est surtout une menace.

Voici ces articles:

« Article 1er. — Si, contrairement à ce qu'il y a lieu d'espérer et contrairement au sincère désir des deux Hautes Parties contractantes, l'un des deux empires venait à être attaqué par la Russie, les deux Hautes Parties contractantes sont tenues de se prêter réciproquement secours avec la totalité de la puissance militaire de leur empire, et, par suite, de ne conclure la paix que conjointement et d'accord.

« Art. 2. — Si l'une des deux Hautes Parties contractantes venait à être attaquée par une autre puissance, l'autre Haute Partie contractante s'engage, par le présent acte, non seulement à ne pas soutenir l'agresseur contre son Haut Allié, mais, tout au moins, d'observer une neutralité bienveillante à l'égard de la Partie contractante. Si toutefois, dans le cas précité, la puissance attaquée était soutenue par la Russie, soit sous forme de coopération active, soit par des mesures militaires qui menaceraient la puissance attaquée, alors l'obligation d'assistance réciproque avec toutes les forces militaires, obligation stipulée dans l'article 1er de ce traité, entrerait immédiatement en vigueur, et les opérations de guerre des deux Hautes Parties contractantes seraient aussi dans cette circonstance conduites conjointement jusqu'à la conclusion de la paix.

« Art. 3. — Ce traité, en conformité de son caractère pacifique, et pour éviter toute fautive interprétation, sera tenu secret par les deux Hautes-Parties contractantes.

« Il ne pourrait être communiqué à une troisième puissance qu'à la connaissance des deux Parties et après entente spéciale entre elles.

« Vu les dispositions exprimées par l'empereur Alexandre à l'entrevue d'Alexandrowo, les deux Parties contractantes nourrissent l'espoir que les préparatifs de la Russie ne deviendront pas en réalité menaçants pour elles; pour cette raison, il n'y a actuellement aucun motif à communication.

« Mais si, contre toute attente, cet espoir était rendu vain, les deux Parties contractantes reconnaîtraient comme un devoir de loyauté d'informer, au moins confidentiellement, l'empereur Alexandre qu'elles devront considérer comme dirigée contre elles deux toute attaque dirigée contre l'une d'entre elles.

« En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé de leur main ce traité, et y ont apposé leurs sceaux.

« Fait à Vienne, le 7 octobre 1879.

« Signé: ANDRASSY. Prince HENRI VII DE REUSS. »

Si la France n'est pas nommée, elle est visée clairement dans l'article 2.

Résumons: En cas de conflit entre la France et l'Allemagne, M. de Bismarck se croit assez fort pour se passer de son allié. Et, si la Russie nous soutenait, l'Autriche marcherait avec l'Allemagne. Voilà l'hypothèse. Mais pourquoi cette publication tapa-

geuse d'un traité qui, le cas échéant, ne devait être communiqué au Czar que confidentiellement?

On sait que les armements de la Russie contrarient énormément M. de Bismarck. A-t-il vraiment peur de ce côté-là?

Où bien est-ce encore une manœuvre de sa part pour peser sur le Reichstag auquel il demande un crédit extraordinaire de près de trois cent millions de marks et l'enrôlement de toute l'Allemagne, depuis dix-sept ans jusqu'à quarante-cinq?

Mais ces demandes mêmes prouvent que M. de Bismarck ne doit pas songer seulement à la paix.

Le grand effort exigé de l'Allemagne par le chancelier, quoiqu'on puisse dire, a une signification belliqueuse.

Jusqu'à ces jours derniers, malgré les pessimistes, nous n'avons pas cru à la guerre, mais le coup de théâtre qui vient d'éclater à Vienne et à Berlin ébranle singulièrement notre confiance.

Le danger, que beaucoup ne croyaient pas imminent, s'est rapproché d'une manière effrayante.

Nous entendrons peut-être la canon tonner dans deux mois, dans six semaines, dans quinze jours.

La paix est à la merci du premier dissentiment qui peut se produire.

Prenons garde à nous, et que Dieu protège la France!

Vienne, 4 février.

La publication du traité austro-allemand a produit hier soir une véritable panique.

Toute l'Europe ne s'occupe actuellement que de la publication du traité d'alliance conclu entre l'Allemagne et l'Autriche depuis dix ans et tenu secret jusqu'à ce jour.

Tout le monde y voit un ultimatum à la Russie, et à la France, indirectement, car c'est l'attitude de la Russie qui semble surtout menaçante en ce moment à M. de Bismarck. Seulement, les avis sont partagés sur les conséquences que cette divulgation officielle peut avoir. Les uns pensent que le Czar y verra un motif pour résister à la pression qu'on exerce sur lui et pour persévérer dans sa politique actuelle de méfiance et de préparation; il y sera d'autant plus porté qu'il se rappellera que ce traité a été fait contre lui précédemment à l'époque où son grand-oncle allemand lui prodiguait ses effusions et ses embrassements.

Les autres estiment que le Czar, intimidé, retirera ses troupes de la frontière et se pliera aux injonctions de M. de Bismarck.

D'autres émettent l'avis que le gouvernement russe verra dans ces menaces austro-allemandes, si brutalement publiées, un motif pour tenter une contre-alliance formelle et précise avec la France.

Un avenir prochain nous renseignera sur le fondement que peuvent avoir ces diverses hypothèses.

C'est aujourd'hui lundi que M. de Bismarck perlera devant le Reichstag allemand; on croit, à Berlin et à Vienne, qu'il soulignera encore le sens de ce traité et qu'il fera des révélations nouvelles. On croit savoir qu'il annoncera des démarches diplomatiques décisives et des mesures militaires propres à les appuyer énergiquement.

Dans les conversations qu'il a eues avec certains députés, le prince de Bismarck aurait laissé entendre que sa confiance dans les intentions pacifiques du Czar était ébranlée.

L'émotion produite par la publication du

traité continue à être considérable. Depuis 1870, l'opinion publique n'a pas ressenti une pareille secousse. Chacun a conscience que la situation extérieure est parvenue au maximum de tension. On est même si pessimiste, que l'on désigne déjà le commandant en chef des troupes allemandes qui ne serait autre que le roi de Saxe.

Hier, dit la Figaro, on attendait avec une certaine anxiété des nouvelles de Saint-Petersbourg, mais jusqu'au moment où nous écrivons ces lignes, rien d'officiel ou d'officieux n'est venu de Saint-Petersbourg.

ÉTRANGER

ALSACE. — Le tribunal correctionnel de Metz a condamné cent trente jeunes gens de Metz, qui ont émigré, chacun à 600 marks d'amende ou six semaines de prison, pour s'être soustraits au service militaire allemand.

POURSUITES CONTRE LES FALSIFICATEURS DES VINS EN ESPAGNE

La Gazette publie une circulaire adressée aux gouverneurs des provinces, leur enjoignant de poursuivre la vente des vins non naturels ou artificiels et de tous liquides en général contenant des substances nuisibles.

Les falsificateurs seront d'abord condamnés à l'amende. En cas de récidive, ils seront déferés aux tribunaux.

Les maires seront chargés de soumettre les vins suspects à l'analyse des laboratoires municipaux.

La circulaire ajoute que la fabrique française de vins artificiels d'Hernani a été fermée par ordre du gouverneur et que 20,000 litres de vin de la fabrique française Vendredi, dans la province de Taragone, ont été saisis, comme étant colorés à l'aide de substances nuisibles.

NOUVELLES MILITAIRES

Les Manœuvres en 1888

TROUPES DE TOUTES ARMES

1° Manœuvres de corps d'armée

Les 3° et 16° corps exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de 20 jours y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation.

Les deux divisions du 3° corps exécuteront leur changement de garnison à l'époque des manœuvres.

On sait que le chef-lieu du 3° corps est Rouen et celui du 16° Montpellier.

2° Manœuvres de division

Les 1er, 2e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 12e, 13e et 18e corps feront des manœuvres de division d'une durée de 15 jours, aller et retour compris.

Dans le 4e corps, la 8e division, et dans le 5e corps, la 9e division, participeront seules à ces exercices.

La 25e division détachée à Lyon exécutera des exercices particuliers avant le départ pour les manœuvres des troupes du 14e corps en garnison à Lyon. Le général commandant le 13e corps soumettra des propositions à ce sujet après entente avec le gouverneur militaire de Lyon.

Les 7e et 40e divisions en garnison à Pa-

ris ne prendront pas part aux manœuvres.

### 3° Manœuvres de brigade

Les 9°, 10°, 11°, 14°, 15° et 17° corps exécuteront des manœuvres de brigade d'une durée de 14 jours aller et retour compris.

Le régiment du 15° corps stationné en Corse exercera dans l'île des exercices spéciaux en vue desquels le général commandant le 15° corps soumettra des propositions.

### CAVALERIE

#### 1° Manœuvres de division

Les 1°, 3° et 6° divisions de cavalerie exécuteront au camp de Châlons des manœuvres de division d'une durée de 12 jours y compris l'exécution préalable des évolutions de brigade.

Les trois batteries à cheval de chaque division manœuvreront avec leur division.

#### 2° Evolutions de brigade

Toutes les brigades de cavalerie exécuteront des évolutions de brigade pendant 8 jours.

Indépendamment de ces évolutions, toutes les brigades de cavalerie de corps d'armée participeront aux manœuvres d'automne dans leur corps d'armée.

Toutefois un régiment de la brigade de cavalerie de certains corps ou même la brigade entière pourront être, quand les circonstances le permettront, affectés à un corps voisin faisant des manœuvres d'ensemble.

Le général Ferron avait, le 4<sup>er</sup> juillet dernier, fait signer un décret modifiant celui du 17 mars 1886, rendu sur la proposition du général Boulanger et qui prescrivait le port de la barbe dans l'armée. Les dispositions adoptées par le général Ferron, qui ont rendu le port de la barbe facultatif, sont dès maintenant applicables aux troupes de la marine.

M. le général de brigade Zœgger, commandant l'artillerie du 9° corps d'armée, a été nommé au commandement de l'artillerie du 10° corps d'armée, à Rennes, en remplacement de M. le général Zurlinden, appelé à un autre emploi.

Les obsèques du général Fauvart-Bastoul ont eu lieu vendredi, à midi.

Les honneurs militaires ont été rendus à la maison mortuaire par le 143° de ligne, le 6° cuirassiers et le 22<sup>e</sup> d'artillerie.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt.

Les généraux Logerot et Saussier étaient représentés par des officiers d'ordonnance. Les cordons du poêle étaient tenus par les généraux de Gressot, Baillot, Michel, etc.

Après le service religieux, le corps a été transporté à Versailles, où a lieu l'inhumation.

### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 5 février 1888.

La liquidation de janvier qui s'est terminée jeudi a mis en lumière une situation des plus favorables pour la reprise des cours. Le 3 0/0 qui restait la semaine dernière à 81,45 termine à 81,55 et le 4 1/2 0/0 à 106,72 ex-coupon.

La lutte est très vive entre acheteurs et vendeurs sur les actions de la Banque de France. Il y a là une question grave qui doit être mûrie et très étudiée et dont on ne peut parler qu'avec beaucoup de réserves.

L'action du Crédit Foncier s'inscrit à 1,376.25. Ces titres ne tarderont pas à profiter de l'amélioration qui se produit sur nos fonds publics. Les obligations foncières et communales conservent une excellente tenue. Celles de 1879 se négocient à 485. Les Bons de la Presse sont très recherchés à 20 et 20.50.

La Société Générale est bien tenue à 451.25. Les transactions sur ce titre sont très limitées par suite de sa nature spéciale et ont lieu surtout sur le marché du comptant.

Les Dépôts et Comptes Courants cotent invariablement le cours de 600.

La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Le Crédit Lyonnais est lourd à 575. La Transatlantique est à 520, les obligations cotent 349.50.

Les Polices A B de l'Assurance financière sont très vivement traitées. La petite épargne s'y emploie de préférence en raison des garanties de premier ordre qui lui sont offertes. On sait que ces polices sont remboursables au pair sur simple demande.

L'assemblée de l'Anglo-American Telegraph a eu lieu hier 3 février à Londres. La compagnie anglaise entend poursuivre l'exécution de son

traité avec la compagnie française. Le câble Makay-Benet a été offert pour être cédé ou loué aux Anglais qui ont refusé. On se demande, devant les prétentions des Américains, ce que deviendra la compagnie française abandonnée par Makay et en lutte avec les Anglais.

L'action de Panama clôture à 288.75. La spéculation à la baisse est réduite à faire circuler de faux bruits afin de faire peser sur les cours. Ces manœuvres deviennent inutiles, car sitôt démentis les cours reprennent leur niveau précédent. L'assemblée générale des actionnaires aura lieu le 1<sup>er</sup> mars.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations gardent un bon courant d'affaires et leurs prix sont bien tenus.

Samedi, à la nouvelle de la publication du traité entre l'Allemagne et l'Autriche, le 3 0/0 a reculé à 81.12, le 4 1/2 à 106.40.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Les Adieux de l'Armée

#### AU GÉNÉRAL LACRETELLE

(Suite)

M. le colonel Chennivière, ancien chef d'état-major et ami du général, se levant à son tour, s'est exprimé en ces termes :

« Il y a quatre ans, ici même, dans une réception qui m'était offerte à l'occasion de ma retraite, le général Lacretelle, dans son inépuisable bienveillance, exprimait en termes trop flatteurs les regrets que lui inspirait le départ de son chef d'état-major qu'il voulait bien appeler son ami.

« Aujourd'hui que le général, malgré sa vigoureuse santé, croit devoir devancer la limite d'âge, j'éprouve l'impérieux besoin de lui rendre hommage devant la 4<sup>e</sup> division qu'il commande depuis huit ans et à laquelle j'ai si longtemps appartenu, devant la garnison de Compiègne et la ville représentée par ses principales autorités.

« Mon but serait atteint si je parvenais à retracer, non dans ses détails, mais dans les traits les plus saillants, sa longue carrière toute d'honneur et de dévouement.

« La tâche est difficile et je ne l'aborde qu'avec un sentiment de crainte et de vive émotion. Comment en effet faire dignement l'éloge d'un chef aimé et vénéré, dont la vie tout entière consacrée au service est semée d'héroïques actions toujours inspirées par le sentiment le plus élevé : l'amour de la Patrie, seul guide dans l'accomplissement des devoirs et des sacrifices.

« Trente campagnes de guerre, en Afrique et en Crimée, trois citations à l'ordre du jour, deux coups de feu devant Sébastopol ; puis un avancement rapide dans les grades et dans l'ordre de la Légion d'honneur, dont chaque pas est marqué par une action d'éclat ou par une glorieuse blessure : voilà le bilan sommaire de la vie du général, tel qu'il résulte du relevé officiel des états de service auquel je ne reproche que la sécheresse de la nomenclature.

« Aussi suis-je heureux d'avoir pu recueillir et de pouvoir mettre sous vos yeux quelques renseignements de nature à éclairer les faits et à leur donner un peu plus de relief.

« Débarqué en Algérie en 1843, dès sa sortie de l'École, le capitaine Lacretelle était déjà un vétéran de la Légion étrangère, lorsqu'en novembre 1853, à la tête des goums de Sidi Bel-Abbès, il entreprit l'expédition la plus hasardeuse contre les insurgés du Sud-Oranais, les atteignant à 70 lieues de son point de départ, les battit, à 30 jours de distance, dans les deux combats de Brazza et de Tigri, leur enleva de nombreux troupeaux et les força à faire leur soumission, rétablissant ainsi l'ordre dans cette région troublée depuis plusieurs années.

« C'était la première fois qu'un goum du Tell opérerait aussi loin sans l'appui d'une troupe française.

« Cette double expédition, au succès de laquelle personne n'avait voulu croire, est restée légendaire dans la province d'Oran. Elle valut au capitaine Lacretelle une citation à l'ordre de la division et la croix de chevalier que le ministre de la guerre lui envoya avec une lettre de félicitation.

« Dès lors sa réputation de bravoure et d'habileté militaire était consacrée. Ce fut le point de départ de sa brillante carrière et bientôt elle le désignait en Crimée pour le grade de chef de bataillon, quoiqu'il fût le plus jeune capitaine de la Légion étrangère.

« Le 5 novembre 1854, tandis que les Russes opéraient leur grande attaque d'Inkermann, une colonne de huit mille hommes, sortis par la porte de la Quarantaine, tentait une diversion sur la gauche de notre armée, cherchant, à la faveur d'un épais brouillard, à prendre nos batteries à revers.

« Le capitaine Lacretelle, placé en réserve avec quatre compagnies, arrête la marche de cette colonne et parvient à la faire reculer, jusqu'à ce que la brigade de Lourmel arrive sur le lieu de la lutte pour continuer la poursuite jusque sous les murs de Sébastopol. Dès le début de l'action, le capitaine avait eu l'épaule traversée par une balle, sans que cette blessure lui fît quitter le champ de bataille.

« Nommé chef de bataillon au 2<sup>e</sup> zouaves, à l'âge de 32 ans, il a assisté avec ce régiment aux plus rudes affaires du siège.

« Attaque des Ouvrages Blancs, pendant la nuit du 23 au 24 février 1855. Il est cité à l'ordre du jour de l'armée d'Orient, parmi les plus braves entre les braves et nommé officier de la Légion d'honneur.

« Nouvelle attaque des Ouvrages Blancs, le 7 juin. Le commandant Lacretelle enlève, à la tête de son bataillon, la redoute Selinginsk.

« A l'attaque générale du 18 juin sur Sébastopol, il est blessé par un biscaien à la poitrine et nommé lieutenant-colonel du 4<sup>e</sup> de ligne, à moins de 33 ans.

« Après la prise de la place, la division d'Autemarre, chargée d'occuper la vallée de Baïdar, couvre ses positions d'une ligne d'avant-postes dont le lieutenant-colonel Lacretelle reçoit le commandement.

« Le 8 décembre, au point du jour, le général commandant les avant-postes russes attaque, avec une force de 4,000 hommes d'infanterie et de cavalerie, le village de Baga.

« Le lieutenant-colonel n'a à sa disposition que quelques centaines d'hommes ; mais la valeur doit suppléer au nombre. Il se précipite au devant de l'ennemi, l'arrête, l'ébranle par une démonstration vigoureuse qui menace sa ligne de retraite, l'oblige à lâcher pied et le poursuit jusque sur le versant opposé des montagnes, après lui avoir fait subir des pertes considérables.

« Cette brillante affaire, désignée sous le nom d'Orkousta par les Russes, est, pour le commandant des avant-postes français, l'occasion d'une seconde citation à l'ordre du jour de l'armée d'Orient.

« Pendant les mois de janvier et de février 1856, le lieutenant-colonel Lacretelle, toujours sur le qui-vive, enlève aux Russes la plupart de leurs grand'gardes, et les oblige à retirer leurs postes avancés sur la rive droite du Belbek.

« Au mois de juin de la même année, il rentre en France, où nous le retrouvons, à 35 ans, colonel du 34<sup>e</sup> de ligne et plus tard colonel des zouaves de la Garde.

« Les brillants débuts du jeune capitaine dans la province d'Oran n'avaient point été oubliés, et lorsqu'en 1865, le Sud-Oranais se déclara de nouveau en insurrection, le Gouvernement, sur la demande du gouverneur général de l'Algérie, n'eut rien de plus pressé que de nommer le colonel Lacretelle général de brigade et de l'envoyer de France sur le théâtre où, douze ans auparavant, il avait établi les bases de sa renommée. La confiance dans le nouveau général est largement justifiée. Il chasse Si-Lala du Tell, poursuit les Hamyanes et les Ouled Sidi Cheikh, les gagne de vitesse, surprend leurs campements, leur enlève d'immenses troupeaux et les oblige encore une fois à demander l'aman.

« C'est la dernière opération de la guerre dont j'aie à vous entretenir. En 1870 et 1871, le général de division Lacretelle a combattu et souffert ; il ne faut pas exhubérer les douleurs.

« Vous vous demandez sans doute comment ce brillant capitaine d'Oran, commandant à 32 ans, lieutenant-colonel à 33, colonel à 35, général de brigade à 45, général de division depuis 1870 et grand officier depuis 1874, jouissant de la confiance et de l'estime de toute l'armée, termine sa carrière sans avoir exercé les plus hauts commandements militaires, sans avoir atteint l'échelon le plus élevé de la Légion d'honneur ; je ne puis répondre à cette question que par l'expression d'un sentiment de regret et d'étonnement.

« J'ai essayé, messieurs, de faire ressortir la physionomie du général Lacretelle en campagne, sa vigueur, sa bravoure entraînante ; mais tous ceux qui ont été ses com-

pagnons d'armes, qui ont eu l'honneur de servir sous ses ordres ou qui l'ont connu dans les relations privées, savent que chez lui les qualités de l'esprit et du cœur sont à la hauteur de ses vertus militaires. Fut-il jamais un camarade plus dévoué, un chef plus bienveillant, un ami plus sûr et plus fidèle aux souvenirs ! Accessible à tous, du caractère le plus affable, de l'humeur la plus indulgente, soucieux de tous les intérêts, aimant passionnément son métier, sa conversation tantôt familière, pleine de finesse et de naturel, tantôt s'animant au récit des actions de guerre ou au sentiment des plus nobles pensées, a conquis tous ceux qui ont eu la bonne fortune de l'approcher.

« Combien d'actes j'ai surpris dans l'intimité à laquelle il a bien voulu m'admettre qui font le plus grand honneur aux qualités de son cœur ? Il en est un généralement connu et qui n'a pu échapper à l'admiration. Je puis le dire hautement : le général s'est donné et a largement rempli la mission de faire le plus de bien possible.

« Vous ne pardonnez pas à l'ancien chef d'état-major de ne pas offrir ici à Madame Lacretelle son tribut de respectueuse sympathie. Maîtresse de maison accomplie, faisant les honneurs de sa table et de son salon avec autant de grâce que de bienveillance, son hospitalité laissera dans la garnison et la société de Compiègne d'ineffaçables souvenirs et de profonds regrets. L'impression restera plus vive encore dans le cœur de ceux pour lesquels son foyer a été un véritable foyer de famille et qui ont pu apprécier de plus près ses trésors de bonté et sa part active aux bonnes œuvres du général. Que votre hommage lui soit transmis.

« Vous allez nous quitter, mon Général. L'armée dont vous vous séparez saurait bien vous retrouver si le Pays avait de nouveau besoin de vos services. Du moins, les exemples d'une vie comme la vôtre n'y seront pas perdus et le vœu que j'exprime en terminant, c'est que l'esprit militaire et le dévouement désintéressé dont vous avez donné tant de preuves, surtout dans ces derniers temps, se manifestent au même degré chez tous ceux qui auront charge de nos destinées sur les champs de bataille.

« A vous, mon Général, respect, affection et regrets. »

### L'élection de Saint-Hilaire-Saint-Florent

La lutte électorale qui avait soulevé des passions si violentes vient de se terminer par la victoire du candidat conservateur, M. Chalopin.

M. Taveau, soutenu par l'administration préfectorale et tout le parti républicain, reste sur le carreau. Il est coutumier du fait : c'est la cinquième fois. La population a montré qu'elle savait résister à la pression et aux menaces.

C'est une escarmouche d'avant-garde qui est de bon augure pour l'issue de la grande bataille qui sera livrée dans quelques jours.

L'administration a voulu tâter le terrain. Elle a mis en avant ses grosses pièces. Elle se retire battue. Les populations savent ce que vaut le régime républicain. Leur prospérité d'autrefois, aujourd'hui si fortement atteinte, leur montre que la République n'est point un progrès. En outre, les gens qui la servent ne sont pas faits pour la lui faire aimer.

Voici le résultat du scrutin :

Inscrits.....	412
Votants.....	312
M. Chalopin, conservateur.....	162 élu.
M. Michel Taveau, républicain.....	137
M. Besnard.....	6
Divers et blancs.....	7

### Comice agricole de l'arrondissement de Saumur

Séance du 4 février 1888

Compte rendu de la séance du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur.

Ordre du jour :

M. le président appelle l'examen de la question : Y aura-t-il un concours supplémentaire à Vihiers, spécialement consacré aux animaux des espèces chevaline et bovine, ainsi qu'il avait été décidé dans la séance du 30 août 1884 ?

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Vihiers, en réponse à la communication qu'il lui avait faite d'un projet de concours dans ce canton. M. le Maire

de Vibiers craint que le Conseil municipal, devant les lourdes charges imposées à la commune, ne puisse distraire aucun fonds pour le concours projeté. Dans ces conditions, le Comice ne pouvant supporter seul les frais nécessités par ce concours, passe à l'ordre du jour.

M. le docteur Peton, qui avait vivement soutenu le projet en question, retire sa proposition devant cette impossibilité matérielle.

A l'unanimité, le Comice décide qu'un syndicat agricole, dit Syndicat de l'arrondissement de Saumur, est constitué sous les auspices du Comice de Saumur, et charge son bureau d'en préparer les statuts qui seront discutés et votés dans la séance du 18 février prochain.

Le Comice décide aussi que des conférences agricoles seront organisées par son bureau à la suite des réunions du Comice ou du Syndicat.

M. le président demande s'il n'y aurait pas lieu, pour le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur, de prendre part à l'Exposition universelle de 1889. L'examen de cette question est renvoyé à la prochaine séance.

M. le président demande encore si, en présence de l'invasion de plus en plus complète du phylloxéra, il n'y aurait pas lieu de faire l'acquisition, aux frais du Comice, de graines américaines qui seraient confiées, moyennant des conditions à déterminer, à des viticulteurs chargés de les étudier dans les différents sols de l'arrondissement.

L'assemblée charge son bureau de lui présenter un programme de cette étude dans sa prochaine réunion qui aura lieu le 18 février courant.

Le secrétaire, A. BERTRAND.

### Harmonie Saumuroise

Dimanche prochain 12 février aura lieu le premier concert de l'Harmonie Saumuroise, avec le concours de: M<sup>me</sup> BALLEROY, de l'Opéra, 4<sup>e</sup> prix du Conservatoire; M. GOUBEAULT, violoniste, chef de musique de l'Harmonie; M. MEINERS, pianiste; M. MOLLIER, premier comique du théâtre d'Angers, et de plusieurs amateurs de la ville.

On peut souscrire dès aujourd'hui chez M. Courant. Le prix de la souscription est fixé, pour les deux concerts, à 8 fr. La carte est personnelle et donne droit d'entrée à une famille (père, mère et enfants non mariés).

Prix des places ordinaires pour les non-souscripteurs.

### VICTIME DU FEU

Un commencement d'incendie qui a eu de graves conséquences a éclaté hier matin, vers 9 heures, chez M<sup>lle</sup> Godbillon, rue du Prêche, dans une chambre du 3<sup>e</sup> étage occupée par les domestiques.

Depuis quelques instants déjà, la cuisinière, M<sup>me</sup> Préfolle, avait allumé du feu dans sa chambre où étaient couchés ses deux enfants, lorsqu'elle entendit des cris affreux poussés par ces derniers. En une seconde, elle gravit les degrés qui l'en séparaient, et quel ne fut pas son désespoir, lorsqu'elle vit le lit de son petit garçon, âgé de cinq ans, entouré de flammes et déjà fortement brûlé! Grâce à sa présence d'esprit et aux prompts secours que les passants, accourus à ses appels, ont pu lui porter, elle arracha du lit son petit garçon et le remit aux personnes présentes qui le transportèrent dans une maison voisine.

Elle courut aussitôt à sa petite fille, âgée de 3 ans, que le feu menaçait également dans son berceau.

Les uns s'empressèrent d'éteindre l'incendie qui envahissait l'appartement, tandis que d'autres personnes allaient chercher des médecins.

M. le docteur Peton et M. Gaube, médecin aide-major, se sont présentés en même temps et ont donné leurs soins à la petite victime, dont les jours sont en danger. La jambe droite, la cuisse et le bas des reins présentaient une horrible brûlure.

On présume que le feu s'est communiqué du foyer aux rideaux du lit de l'enfant placé trop près de la cheminée.

La nuit a été très agitée; les docteurs ne peuvent répondre encore de la vie de l'enfant.

### NANTES.

Attaque nocturne. — Dans la soirée de jeudi, M. Emmanuel Piel, ébéniste, rue Saint-Clément, passait place de l'Écluse, vers 9 heures, lorsque deux individus lui

demandèrent l'aumône. Il leur déclara qu'il n'avait pas d'argent. Alors les malfaiteurs se jetèrent sur lui en disant: « Tu ne veux pas en donner de bon gré, tu en donneras de force. » En même temps ils terrassèrent M. Piel et l'un d'eux lui porta au côté droit un coup de couteau qui traversa les vêtements et produisit une blessure légère.

Après ce bel exploit, les noctambules disparurent.

Une enquête est ouverte.

### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 1888.

#### NAISSANCES

Le 2. — Alphonse-Marie-Victor Poisson, rue de la Petite-Bilange; — Albert-Léon Méon, à l'Hospice.

Le 4. — Renée-Jeanne Mignon, place de la Bilange; — Victor-Auguste-Eugène Galleppe, Grand'Rue; — Emile-Marius Ourtoule, rue Brault.

Le 7. — Jeanne-Anais Renoux, rue de la Merchalerie.

Le 10. — André-Ambroise-Ernest-Eugène Laumondais, place de la Bilange.

Le 11. — Eugène-Mathurin Naulin, rue des Ecories.

Le 13. — Marguerite Guillaume, rue de la Visitation; — Baptiste-Armand Terrasson, rue de la Visitation.

Le 15. — Louise-Angèle-Rachel Monestier, rue Saint-Lazare; — Alfred Mauxion, rue des Basses-Perrières.

Le 16. — Berthe-Marie-Ludovic-Hélène de Ferrière Le Vayer, place du Chardonnet.

Le 17. — Laurent Schténégy, place du Champ-de-Foire; — Thérèse-Antoinette Halder, rue Notre-Dame.

Le 18. — Mélanie-Joséphine Blandin, rue Notre-Dame; — Germaine Raimbault, rue du Portail-Louis.

Le 19. — Jean-Baptiste Gaultier, rue de l'Île-Neuve; — André Montagne, à l'Hospice; — Suzanne-Fernande Poussel, place de l'Hôtel-de-Ville.

Le 20. — Louis-Mathieu Bécharelle, à l'Hospice.

Le 21. — Marie Durand, rue Saint-Nicolas; — Octavie-Elise Jaunay, rue de la Visitation; — Léontine-Agoès Fayeau, à l'Hospice; — Georgette-Renée Gendron, rue Saint-Nicolas.

Le 22. — Henriette-Caroline Gallard, rue de Fenet.

Le 24. — Victor-René Mascré, rue de Fenet; — Héloïse-Marguerite-Charlotte Abline, rue de Nantilly; — André-Léon-Jules-Eugène Vigueron, rue Dacier; — Yvonne-Clémence Cholet, rue Saint-Michel.

Le 25. — Marie-Louise Chucho, rue de la Croix-Verte; — Léon-Joseph Seurin, place de l'Hôtel-de-Ville.

Le 26. — Paulette-Berthe Charpentier, hameau du Clos-Bonnet.

Le 27. — Berthe-Armande Martin, rue de l'Hermitage; — Léontine-Baptistine Vitet, place Saint-Pierre.

Le 29. — Léon-Auguste Grégoire, rue des Moulins.

Le 30. — Fernand-Albert Besnard, place Saint-Michel.

#### MARIAGES

Le 3. — Victor-Pierre Bougreau, tailleur de pierre, a épousé Alexandrine-Joséphine-Louise Vincent, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 10. — Jean-Pierre Couteleau, agent-voyer d'arrondissement (veuf), a épousé Anne-Emilie Maurice, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Le 16. — Gabriel-Marie-Jacques Loigerot, employé de chemin de fer, a épousé Augustine-Hortense Ballu, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 17. — Louis Gabiller, ferblantier, a épousé Rose Ménard, tailleuse, tous deux de Saumur; — Louis-Marie Lethiec, employé d'octroi, a épousé Jeanne-Marie Zimpfer, sans profession, tous deux de Saumur; — Alexandre Derouineau, propriétaire, de Blaison, a épousé Marie-Cécile Samson, couturière, de Saumur.

Le 18. — Ernest-Pierre Salvart, journaliste, a épousé Cécile-Hortense Charrier, journalière, tous deux de Saumur.

Le 23. — Antoine-Eugène Millon, forgeron, de Bagneux, a épousé Louise-Françoise Paio, couturière, de Saumur.

Le 25. — Jean-Baptiste Dubois, jardinier, a épousé Berthe-Aimée Bouvet, sans

profession, tous deux de Saumur; — Fernand Baudouin, charpentier, a épousé Constance-Louise Lairie, épicière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 31. — Louis-René Poirier, vannier, a épousé Joséphine-Victorine Soulard, lingère, tous deux de Saumur; — Jean-François Courné, cultivateur, a épousé Juliette Rivière, sans profession, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS

Le 4<sup>or</sup>. — Jacques Rivière, journalier, 76 ans, rue Dacier.

Le 2. — Marie Bazille, journalière, 81 ans, veuve Joseph Rasier, à l'Hospice.

Le 3. — Marguerite Efray, sans profession, 86 ans, veuve René Borien, rue de la Basse-Île.

Le 4. — Louis Harrault, maçon, 79 ans, à l'Hospice.

Le 5. — François Juillerot, retraité, 84 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Jules Tripon, paveur, 44 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Yves Daniel, cavalier à la 5<sup>e</sup> compagnie de remonte, 22 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Augustine Journée, journalière, 67 ans, rue de la Tonnelie; — Louise Joulain, journalière, 68 ans, veuve Jean Loron, rue de la Visitation; — Alfred Gouby, 43 mois, rue Saint-Jean.

Le 13. — Jean Jouffu, journalier, 65 ans, à l'Hospice.

Le 14. — Louise Thiffoine, sans profession, 70 ans, épouse Joseph Marouillat, à l'Hospice.

Le 17. — Armande-Florence Leroux, sans profession, 54 ans, épouse Jean Monestier, rue Nationale; — Emile-Marius Ourtoule, 45 jours, rue Brault; — Armande Tessier, cuisinière, 54 ans, épouse Auguste Guidais, au moulin Davy.

Le 18. — Madeleine Lecerf, sans profession, 74 ans, rue des Boires; — Anne-Blandine Hersant, sans profession, 56 ans, épouse Etienne Gallé, place de la Bilange.

Le 19. — Louis Russon, sans profession, 79 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Baptiste-Armand Terrasson, 8 jours, rue de la Visitation.

Le 21. — Suzette Perroteau, sans profession, 77 ans, veuve Auguste Terraudeau, à l'Hospice.

Le 22. — Victor Galleppe, 20 jours, rue Dacier.

Le 23. — Françoise Beauvie, sans profession, 56 ans, veuve Jean Bagrost, Grand'Rue; — Françoise Bouchard, sans profession, 63 ans, épouse Jean Perpereau, rue de la Visitation; — Marie-Eugénie Girard, sans profession, 24 ans, épouse Georges-Moise Poulin, rue d'Orléans; — Julie Sannier, sans profession, 74 ans, épouse Pierre Levron, quai de Limoges.

Le 24. — Etienne Taugourdeau, propriétaire, 58 ans, au Clos-Bonnet; — Joseph Dinan, cultivateur, 58 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Anne-Marie David, domestique, 63 ans, rue Bodin; — Marie Thibault, sans profession, 76 ans, veuve Gabriel Bernier, rue de la Croix-Verte; — René Lemonnier, sans profession, 73 ans, ruelle du Petit-Pré.

Le 26. — Alphonse Berger, propriétaire, 72 ans, rue de Bordeaux; — Rosalie Roucher, sans profession, 59 ans, veuve Jacques Poisson, rue Notre-Dame.

Le 27. — Marie-Etiennette Verneau, sans profession, 62 ans, épouse Pierre Roger, rue de la Visitation; — Pierre Hupont, journalier, 29 ans, à l'Hospice.

Le 31. — Jules Picard, plâtrier, 57 ans, rue du Temple.

## Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 6 février, 1 h. 40, soir.

Il résulte de toutes les dépêches reçues aujourd'hui par les journaux de Paris, qu'une très grande anxiété règne partout en Europe, anxiété occasionnée par le discours que M. de Bismarck doit prononcer ce soir au Reichstag allemand.

On ne peut en prévoir les conséquences.

La commission pour l'organisation municipale de Paris a terminé ses travaux ce matin.

### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 5 février 1888.

Versements de 183 déposants (28 nouveaux), 38,217 fr.

Remboursements, 42,719 fr.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Bureaux à Tours, rue Richelieu, 43.

Sommaire du n<sup>o</sup> 358 (5 février 1888). Ni Sadi ni Carnot. Gazette d'Arlequin: Il faut lire la lanterne d'Arlequin. Deux balles dans la tête! A la frontière. 36,000 arbres de la liberté. Président en disponibilité. Le premier bal municipal. Gazette d'Arlequin (vers). Les beaux types de la république. M. Papinaud. M. Levailant, chef de la sûreté. La neutralité scolaire.

On demande des vendeurs au numéro et des correspondants dans toutes les communes de France.

L'Almanach d'Arlequin pour 1888 est en vente. Rédigé sur un plan nouveau, cet almanach est l'un des plus recherchés cette année. — 20 centimes et 25 centimes franco par la poste.

### MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.  
Union postale . . . . . 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 31 janvier:

TEXTE. — Houdon, par M. Ed. Garnier. — L'Elève de Léoni, nouvelle, par M<sup>me</sup> J. Colomb. — De curieux reptiles, par M. Charles Brongniart. — Le petit Français, par M. E. D. — Le musée de Grenoble, par M. Ed. Ch. — De l'esprit de contradiction, par M. Ed. Ch. — Le Ciel en 1888, par M. C. Flammarion. — Les gaz, par M. E. Lefebvre. — Le laitron.

GRAVURES. — Houdon modelant le buste du premier consul, d'après Boilly. — Le Léopard corse de Saint-Domingue, dessin de M. E. Juillerat. — La bibliothèque du musée de Grenoble; le vestibule du musée de Grenoble, dessins de M<sup>lle</sup> Lancelot. — Les manifestations de l'activité solaire. — Le laitron commun, dessin de M. A.-L. Clément.

### Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 23, PARIS

#### A. LE VASSEUR & C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les ouvrages de la Librairie française;  
de toutes les Partitions et Publications musicales;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Gouaches, Épreuves en Couleurs, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE COURRIER DE  
FRANCO D'ACQUITTION.  
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

### EPICERIE CENTRALE

Maison GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

#### Cafés supérieurs

NOUVEAUX MÉLANGES faits avec les sortes les plus estimées.

1 <sup>re</sup> qualité,	le 1/2 kilog.	2 f. 50
Mélange extra,	le 1/2 kilog.	2 80
Mélange exquis, sorte supérieure,	le 1/2 kilog.	3 »

## INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE  
Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien  
102, RUE RICHELIEU, PARIS

### Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 7 février,

La Boule, comédie en 4 actes.

Jeudi 9 février,

Au bénéfice de M. SABIN

Boccace, opéra-comique en 3 actes.

### Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉRÉ

LUNDI 6 Février 1888,

#### MA FEMME MANQUE DE CHIC

Comédie en 3 actes,  
de MM. William Busnach et H. Debril.

Le spectacle commencera par:

La Corde sensible, vaudeville en 1 acte, de Clairville.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1, et de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

### A VENDRE

Aux enchères publiques,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet,

## UNE MAISON

D'HABITATION  
située au Petit-Puy, commune de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le **mercredi 22 février 1888,** à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt huit, enregistré, qui a homologué une délibération du conseil de famille de la mineure Simonin, ci-après nommée, tenue sous la présidence M. le Juge de Paix du canton sud de Saumur, le vingt-et-un décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré;

Et aux requête, poursuites et diligences de M. Etienne Hiron, maçonn, demeurant au Petit-Puy, commune de Saumur,

Agissant en qualité de tuteur d'office de la D<sup>m</sup>e Marie-Joséphine Simonin, mineure, issue du mariage de M. Casimir Simonin avec M<sup>m</sup>e Joséphine Riobé, tous deux décédés;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Henry LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1;

En présence ou lui dûment appelé, de M. Eugène Gautier, sabotier demeurant à Saumur, rue du Puits-Neuf, au nom et comme subrogé tuteur de la mineure Simonin, sus-nommée;

Il sera, le mercredi vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-huit, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, de l'immeuble dont la désignation suit, appartenant à la mineure Simonin.

#### DÉSIGNATION

Une maison, située au Petit-Puy, commune de Saumur, comprenant une chambre à four et une chambre à cheminée, deux greniers, une cave et un petit jardin; un toit à porcs; le tout clos de murs; droit de commu-

nauté à la cour qui est devant la porte; droit de puisage au puits qui est devant la cour.

Le tout joignant à l'ouest M<sup>m</sup>e veuve Bouton, au nord la cour commune, au levant le chemin et au sud Bouvier.

Mise à prix ..... 500 fr.

Fait et rédigé le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-huit, n° case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé: L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué pour-suivant la vente;  
2<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots,

LA

## MÉTAYERIE DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes,

Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAYEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagnéon.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

## UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

### A CÉDER

DE SUITE

## Café Guillemet

Situé rue de la Fidélité, à Saumur.

#### Conditions avantageuses.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire, ou à M. LANGLOIS, expert, 32, rue du Portail-Louis, à Saumur. (76)

### A VENDRE

A Saumur,

## COFFRE-FORT

Système Haflner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Une belle JUMENT normande, 11 ans, baie-brune, garantie de tous vices.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

JUMENT âgée de 4 ans, s'attachant et se montant facilement. Robe noire.

S'adresser à M. REVEAU, château de Pocé.

### CHAPELLERIE SAUMUROISE

29, rue de la Comédie, à SAUMUR

## FONTAINE

GÉRANT.

Les Articles de Chapel-lerie, de 1<sup>er</sup> choix et des dernières Modes, se trouvent dans les Magasins de M. GILARD, 29, rue de la Comédie, à Saumur.

Bon Marché sans précédent, sans nuire au BON GOUT, ni à la QUALITÉ.

### CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

## VICHY

Administration - Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépot chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

## Offres et Demandes

ON DEMANDE à prendre un petit magasin ou un café achalandé. S'adresser au bureau du journal.

APPRENTI est demandé à l'Epicerie Parisienne, 33, rue d'Orléans.

ON DEMANDE un apprenti boulanger de 16 à 18 ans. S'adresser au bureau du journal.

UN beau lit de milieu, en chêne sculpté, avec son sommier, le tout presque neuf, 220 francs. S'adresser au bureau du journal.

## SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO DU SEMEUR

A nos lecteurs. — Livres et lecteurs, par M. Charles Fuster. — POÉSIES, par MM. Frédéric Mistral, Henri Chantavoine, Charles Canivet, Etienne Dupont, Francis Melvil, Charles Fuster. — Coins de paysages, par M<sup>m</sup>e Henry Gréville, — M<sup>m</sup>e de Hauteville (Nouvelle), par M. Noël Bazan. — Hector Malot, par M. Jules Levallois. — ACTUALITÉS LITTÉRAIRES: La Souris et La Tosca, par M. Alfred Copin. — LES ÉCRIVAINS ET LES ARTISTES CHEZ BUX: Massenet, par M. Noël Bazan. — LA LITTÉRATURE AU PARLEMENT: Clovis Hugues, par M. Fritz Kobus. — LES OUBLIÉS: Hippolyte de la Morvonnais, par M. Gaston de la Source. — BEAUX-ARTS: Pavis de Chavannes, par M. Marcel Fouquier. — VARIÉTÉS: Une ville allemande: Leipzig, par M. Adrien Wagnon. — La Ninetta (Nouvelle), par M. Francis Melvil. — LES PETITS CHEFS-D'ŒUVRE, par MM. Prosper Blanchemin, Achille Millien, Georges Rodenbach, Georges Lafenestre. — L'ŒUVRE DE DEMAIN: Le Paradoxe, par M. Frédéric Lohé. — PAGES OUBLIÉES, par MM. André Theuriet, François Coppée, de l'Académie française. — CURIOSITÉS: Une fable de Napoléon I<sup>er</sup>. — LES LIVRES, par M. de Brévières. — LES PENSÉES DU SEMEUR. — CE QUI SE PASSE. — JOURNAUX ET REVUES.

Prix du numéro: 75 cent. — Bureaux: 9, place des Vosges, Paris.

## LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

## ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

### D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4<sup>or</sup> Mars 1884 avec Cinq États seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit États, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un État-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

### Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

## COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

10 0/0 de remise sur tous les articles.

## SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT																		
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7
Saumur(état.)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état.)	8 31	4 13	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	»	8 37	4 20	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a.)	9 19	4 55	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 06	»	4 40	8 56	(dép.)	9 29	5 »	4 23	NoyantMéon.	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47
Montreuil(a.)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	le Vaudelnay.	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31
(dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44							
Thouars	2 53	8 »	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21							
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52											
Poitiers	»	16 33	»	»	»	»	12 12											

LIGNE D'ORLÉANS									
ANGERS — SAUMUR — TOURS									
STATIONS	Direc. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Direc. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 33		
La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 49	6 13	10 05		
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 32	»		
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»		
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»		
Saumur(a.)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 24		
(dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 50		
Varennes	»	8 03	9 48	1 01	4 45	7 06	»		
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 50		
Langais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 16		
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 49		

SAUMUR — LA FLÈCHE									
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Direc. mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Tours	1 23	5 »	7 15	11 35	2 05	5 25	8 45		
Langais	2 13	5 43	8 »	12 13	2 49	6 08	9 30		
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 43	10 09		
Varennes	»	6 32	8 51	12 57	»	6 54	10 21		
Saumur(a.)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 06	10 34		
(dép.)	3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 12	10 40		
St-Martin	»	7 06	9 26	1 25	»	7 25	»		
St-Clément	»	7 13	9 33	1 31	»	7 32	»		
Les Rosiers	»	7 21	9 41	1 38	3 45	7 39	»		
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 48	3 52	7 48	11 14		
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 32	11 57		

SAUMUR — BOURGUEIL							
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7 »	Saumur	9 04	1 08	7 06

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43	4 33	8 58
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 54	9 32
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 34